

M. Olivier SERVANT (directeur Saint-Gobain ISOVER) :

Je voulais simplement préciser que la première apparition de la notion de confort d'été dans la réglementation, c'était dans la R.T. 2000 et je veux bien abonder dans le sens de ce que disait Monsieur ROCHE tout à l'heure : la conception et donc le confort, les qualités d'usage sont liés entièrement à la conception du bâtiment et au savoir-faire de l'équipe de conception alors que la réglementation thermique et tous les outils qui vont avec, ne servent qu'à vérifier que le bâtiment va minimiser ses consommations d'énergie durant sa durée de vie. Donc, on n'est pas du tout sur le même plan. Ce n'est pas le même objectif.